

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N°78/300 DU 22 AVRIL 1978
/MJT.SGFPT.DFP.4/3/1978
portant intégration et nomination de
Monsieur GOKANAT Yves Roger dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des SAF (Administration Générale)

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN;

-----ooOoo-----

(/u l'acte fondamental du 5-4-77;

(/u la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut
général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21-6-58 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n°62-130/MF du 9-5-62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n°62-195/FP du 5-7-62 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n°62-197/FP du 5-7-62 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la
loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des fonc-
tionnaires;

(/u le décret n°62-426 du 29-12-62 fixant
le statut des cadres de la catégorie A des SAF;

(/u le décret n°63-81/FP-BE du 25-3-63
fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les
stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires
stagiaires notamment en ses articles 7 & 8;

(/u le décret n°67-50/FP-BE du 24-2-67
règlementant la prise d'effet du point de vue de la
solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements

(/u le décret n°74-470 du 31-12-74 abrogeant
les dispositions du décret n°62-196/FP du 5-7-62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u l'acte n°001 du 3-4-77 structurant le Comi
Militaire du Parti, et nommant le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement, Ministre du Plan;

(/u le décret n°77-165 du 5-4-77 portant nomina-
tion des membres du Conseil des Ministres;

(/u l'ordonnance n°35-77 du 28-7-77 relative
à l'exercice du pouvoir réglementaire en République
Populaire du Congo;

(/u la lettre n°3682/MEN/DO du 22-11-77 du
Directeur Général de l'Orientation transmettant le
dossier de l'intéressé;

Ministre de Commerce;

D E C R E T E :

(/ISAS;

D.B.

D.C.F.

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 62-426 du 29.12.1962 susvisés, Monsieur GOKANAT Yves Roger, né le 8.7.1953 à St. Benoît (Boundji), titulaire du Diplôme d'Ingénieur Economiste obtenu à l'Université Technique de Dres (RDA), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale) et nommé Administrateur 2° Echelon Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et du Tourisme.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 22 AVRIL 1978

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Industrie et du Tourisme,

Saturnin O K A B E.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Alphonse MOUÏSSOU-POUATI.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MIT	1
DGI	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCI/BC	2